



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Rectorat

Collège
des
Inspecteurs d'académie
Inspecteurs pédagogiques
régionaux
(CIPR)

Réf N°2011 - 116

Affaire suivie par :

ISN

Francis PETIT

Francis.petit@ac-grenoble.fr

06 74 74 60 83

et

DGEMC

Philippe IDELOVICI

Philippe.idelovici@ac-grenoble.fr

06 64 23 92 91

Téléphone

04 76 74 70 62

Télécopie

04 76 74 70 55

7, place Bir-Hakeim
BP 1065 - 38021
Grenoble cedex

Grenoble, le 10 novembre 2011

Le recteur de l'académie de Grenoble
Chancelier des Universités

à

Mesdames et Messieurs les professeurs

s/c

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
des lycées généraux et technologiques publics et privés

Objet : Enseignements de spécialité Droit et grands enjeux du monde contemporain (DGEMC) et Informatique et sciences du numérique (ISN) en classe terminale - Appel à candidature

La rentrée scolaire 2012 verra la mise en place d'enseignements nouveaux pour les lycéens de la filière générale, parmi lesquels deux enseignements de spécialité : l'un « droit et grands enjeux du monde contemporain » (DGEMC) en terminale L et l'autre « informatique et sciences du numérique » (ISN) en terminale S, dont les programmes ont été publiés au Bulletin Officiel spécial n°8 du 13 octobre 2011.

La mise en œuvre de ces enseignements nécessitera l'intervention de personnels enseignants qualifiés dans des domaines de connaissances pour lesquelles il n'existe pas de sections spécifiques dans les concours de recrutement du second degré.

Conformément à la note de service n° 2011-178 du 30-9-2011, BO n°36 du 6 octobre 2011, une procédure académique d'habilitation des professeurs qui assureront l'un des enseignements DGEMC ou ISN est mise en place. Elle comportera quatre phases :

- l'appel à candidature (objet de ce courrier) ;
- la constitution d'un vivier potentiel sélectionné à partir des candidatures (début 2012) ;
- l'accompagnement par des formations ;
- l'habilitation provisoire à l'issue de la présente année scolaire.

J'attire votre attention sur le fait que pour un professeur être habilité pour l'un des enseignements DGEMC ou ISN ne signifie pas que cet enseignement sera ouvert sur son établissement. Il pourra lui être proposé d'assurer cet enseignement en complément de service dans d'autres lycées. Je tiens à vous rappeler que les établissements sont invités à réfléchir, dans le cadre des bassins de formation, à l'évolution de la carte des formations (courrier DPM.2 DIR n°2011-1658).

Si vous êtes intéressés par l'un de ces deux enseignements et si vous possédez des compétences au regard des programmes et de la note de service du n°2011-178 du 30-9-2011, vous pouvez candidater en adressant un CV et une lettre de motivation par voie hiérarchique au secrétariat des IA-IPR pour le **30 novembre 2011** délai de rigueur. Ces éléments seront transmis sous couvert de votre chef d'établissement par courriel avec pour objet « Appel à candidature DGEMC » ou « Appel à candidature ISN » à l'adresse ce.ipr@ac-grenoble.fr Cet appel concerne tous les professeurs qui pourraient prétendre à l'habilitation provisoire en fin d'année scolaire, ce qui inclut ceux qui sont en cours de formation.

Si vous souhaitez des informations complémentaires sur la procédure académique d'habilitation, vous pouvez contacter par courrier électronique Philippe IDELOVICI IA-IPR référent pour DGEMC et Francis PETIT IA-IPR référent pour ISN.

Je compte sur votre engagement dans la mise en œuvre de la réforme du lycée.


Olivier Audéoud

